

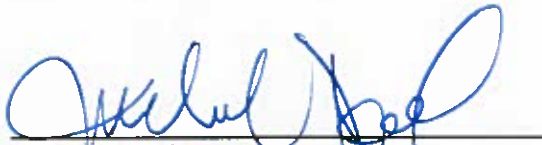
## **AVIS PUBLIC**

**AVIS** est par les présentes donné, par le soussigné, directeur général et greffier.

**QUE** conformément aux dispositions de l'article 474-2 de la Loi sur les Cités et Villes, le conseil de Ville de Saint-Gabriel adoptera son budget pour l'année 2019 et le programme des dépenses en immobilisation pour les années 2019, 2020 et 2021, le lundi le 17 décembre 2018, à 19h30, à la salle du conseil située au 45, rue Beausoleil.

**QUE** conformément aux dispositions de la même Loi, les délibérations du conseil et la période de questions ne porteront que sur le budget de l'année 2019 et sur le programme des dépenses en immobilisation pour les années 2019, 2020 et 2021.

**Donné à Ville Saint-Gabriel, ce vingt-neuf novembre deux mille dix-huit.**



---


**Michel St-Laurent**  
Directeur général et greffier

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Michel St-Laurent, directeur général et greffier de la Ville de Saint-Gabriel, certifie avoir publié le présent avis en affichant une copie à l'Hôtel de Ville, 45 rue Beausoleil, entre 09h00 et 16h00, à compter du 29 novembre 2018 et de l'avoir publié sur le site internet de la ville au [www.ville.stgabriel.qc.ca](http://www.ville.stgabriel.qc.ca)

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 29<sup>ème</sup> jour du mois de novembre 2018.



**Michel St-Laurent**  
Directeur général et greffier